

L'an deux mille vingt le 10 mars, à 14 h 00, le Bureau syndical du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) s'est réuni en session ordinaire, au siège du syndicat sis 28 rue de la Baisse à Villeurbanne (69100) sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président.								
Date de convocation :	03/03/2020							
Présents :	Pierre ABADIE (Métropole de Lyon) ; Gérard CLAISSE (Métropole de Lyon) ; Jean-Philippe CHONÉ (Communay) ; Dominique AMADEU (Décines), Christian AMBARD (Oullins).							
Absent(es) excusé(s) :	Bruno CHARLES (Métropole de Lyon) ; Roland CRIMIER (Métropole de Lyon) ; Sarah PEILLON (Métropole de Lyon).							
Secrétaire de séance :	Christian AMBARD (Oullins)							
Quorum : 5								
Nombre de membres en exercice : 9								
Nombre de membres présents : 5								
Nombre de pouvoirs : 0								
Nombre total de voix délibératives : 5								
Date	Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Détails	Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Résultat
10/03/20	Instauration du télétravail et mise en œuvre du règlement intérieur	B_2020-03-10/01	APPROBATION des termes et des conditions d'exercice du télétravail détaillés au sein du projet de règlement ; DÉCISION des modalités minimales d'organisation du télétravail, intégrées au règlement intérieur.	5	5	0	0	Adoption
10/03/20	Approbation de la convention ENEDIS/SIGERLY pour la détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public (Linky).	B_2020-03-10/02	APPROBATION du principe d'une expérimentation d'alertes de consommation proposée par ENEDIS sur les comptages Linky équipant certains points d'éclairage public gérés par le SIGERLY ; AUTORISATION donnée à Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant, y compris d'éventuels avenants ou une résiliation anticipée.	5	5	0	0	Adoption

Date	Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Détails	Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Résultat
	Approbation de la convention entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et le SIGERLy relative à des missions temporaires d'assistance juridique.	B_2020-03-10/03	<p>APPROBATION des termes de la convention annuelle ;</p> <p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document nécessaire à son exécution, avenants ou éventuelle résiliation anticipée.</p> <p>Les crédits correspondants seront inscrits annuellement au budget principal, en dépenses, au chapitre 011 article 011.</p>	5	5	0	0	Adoption
10/03/20	Approbation de la convention de financement suite au programme ACTEE.	B_2020-03-10/04	<p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Président à signer la convention, les annexes, et tout autre document se rapportant à ladite convention, avenants ou résiliation anticipée si nécessaire ;</p> <p>Les crédits totaux correspondant à cette subvention seront inscrits en recettes au budget principal 2020, article 7478.</p>	5	5	0	0	Adoption
	Approbation de la convention de financement suite au programme européen BAPAUURA.	B_2020-03-10/05	<p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Président à signer la convention, les annexes, et tout autre document se rapportant à ladite convention, avenants ou résiliation anticipée si nécessaire ;</p> <p>ACTE que cette subvention sera inscrite en recettes au budget principal, années 2020, 2021 et 2022, à l'article 7478, pour un montant total de 125 562 €.</p>	5	5	0	0	Adoption

Date	Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Détails	Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Résultat
10/03/20	Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'éclairage public (commune de Saint Genis-Laval).	B_2020.03-10/06	<p>DÉCISION que le SIGERly sera maître d'ouvrage temporaire de l'opération, dans le respect de la réglementation en vigueur ;</p> <p>VALIDATION du texte de la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>AUTORISATION donnée à Monsieur le Président à signer ladite convention, ses éventuels avenants y compris une éventuelle résiliation anticipée, ainsi que tout document en lien avec l'opération ;</p> <p>ACTE que seront inscrits annuellement les crédits nécessaires à l'opération au budget principal, en dépenses au chapitre 4581, article 4581.95 et en recettes au chapitre 4582, article 4582.95.</p>	5	5	0	0	Adoption

Compte-rendu affiché aux portes du syndicat le :

Le Président,

Pierre ABADIE

